



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BONDERITE C AD T 60

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BONDERITE C AD T 60

Numéro du produit 56332

Synonymes; marques commerciales SYNERGIC T 60

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire pour l'industrie chimique Tensioactif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 56332

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

BONDERITE C AD T 60

Mentions de danger	H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Mentions de mise en garde	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Contient	ALKYL ALCOHOL ETHOXYLATE, 2-AMINOÉTHANOL

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ALKYL ALCOHOL ETHOXYLATE 20 - 40%		
Numéro CAS: 64425-86-1		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318		
2-MÉTHYL-2,4-PENTANEDIOL 10 - 20%		
Numéro CAS: 107-41-5	Numéro CE: 203-489-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119539582-35-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319		
2-AMINOÉTHANOL 1 - < 3%		
Numéro CAS: 141-43-5	Numéro CE: 205-483-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486455-28-XXXX
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 Aquatic Chronic 3 - H412		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

BONDERITE C AD T 60

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion. Nausées, vomissements. Diarrhée.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Conjonctivite, irritation, larmoiement. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-----------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche pour l'extinction.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

BONDERITE C AD T 60

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2-MÉTHYL-2,4-PENTANEDIOL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 25 ppm 125 mg/m³

2-AMINOÉTHANOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1 ppm 2,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 3 ppm 7,6 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

2-MÉTHYL-2,4-PENTANEDIOL (CAS: 107-41-5)

BONDERITE C AD T 60

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 98 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg/jour
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 49 mg/m ³
	Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 49 mg/m ³
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.5 mg/m ³
	Population en général - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour
PNEC	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 25 mg/m ³
	- eau douce; 0.429 mg/l
	- eau de mer; 0.0429 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 20 mg/l
	- rejet intermittent; 4.29 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 1.59 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.159 mg/kg
	- Sol; 0.066 mg/kg

2-AMINOÉTHANOL (CAS: 141-43-5)

Commentaires sur les composants	WEL = Workplace Exposure Limits
DNEL	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.3 mg/m ³
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 3.3 mg/m ³
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.24 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2 mg/m ³
	Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 3.75 mg/kg
PNEC	- eau douce; 0.085 mg/l
	- eau de mer; 0.0085 mg/l
	- rejet intermittent; 0.028 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 0.434 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.0434 mg/kg
	- Sol; 0.0367 mg/kg
	- STP; 100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Prévoir une ventilation suffisante. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

BONDERITE C AD T 60

Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Néoprène. Caoutchouc (naturel, latex). Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 1 mm. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.
Mesures d'hygiène	Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Respirateur avec filtre ABEK. P2 S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Ambré. Marron.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 10
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.015 - 1.025 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.

BONDERITE C AD T 60

Température d'auto-inflammabilité Pas d'information disponible.

Température de décomposition Pas d'information disponible.

Viscosité Pas d'information disponible.

Propriétés explosives Pas d'information disponible.

Explosif sous l'influence d'une flamme Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum 2.6 % de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Matières comburantes.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 1 901,81

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 102 500,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 450 000,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 100,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 150,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

BONDERITE C AD T 60

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion. Nausées, vomissements. Diarrhée.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Conjonctivite, irritation, larmoiement.

Informations toxicologiques sur les composants

2-MÉTHYL-2,4-PENTANEDIOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 3 700,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 3 700,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 13 000,0

Espèces Lapin

BONDERITE C AD T 60

ETA cutanée (mg/kg) 13 000,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

2-AMINOÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 720,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

ETA orale (mg/kg) 1 720,0

BONDERITE C AD T 60

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL ₅₀ mg/kg)	1 025,0
Espèces	Lapin
Indications (DL ₅₀ cutanée)	OECD 402
ETA cutanée (mg/kg)	1 025,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm)	4 500,0
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	11,0
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	1,5

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosif pour la peau. OECD 404
--------------------------------------	---------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritante.
--	------------

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Non sensibilisant.
------------------------------	--------------------

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: OECD 406 Non sensibilisant.
-------------------------	--

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------------------	--

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Pas de données de test particulières disponibles.
-----------------	---

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas de données de test particulières disponibles.
---	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Pas d'information disponible.
---------------------------	-------------------------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
------------------------------	--

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Non applicable.
-----------------------	-----------------

BONDERITE C AD T 60

Inhalation	Nocif par inhalation.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures.
Contact cutané	Nocif par contact avec la peau. Provoque des brûlures.
Contact oculaire	Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Provoque des brûlures.
Voie d'exposition	Inhalatoire Ingestion. Absorption cutanée Contact cutané et/ou oculaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants**2-MÉTHYL-2,4-PENTANEDIOL**

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

2-AMINOÉTHANOL

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants**2-MÉTHYL-2,4-PENTANEDIOL**

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 8510 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 5410 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: >429 mg/l, Algues

Toxicité aiguë - microorganismes NOEC, : 200 mg/l, Boues activées

2-AMINOÉTHANOL

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

BONDERITE C AD T 60

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: 349 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)
	LC50, 96 heures: 170 mg/l, Carassius auratus (Goldfish)
	CL ₅₀ , 96 heure: 227 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
	CL ₅₀ , 96 heure: 3684 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
	CL ₅₀ , 96 heure: 300 - 1000 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
	CL ₅₀ , 96 heure: 114 - 196 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 65 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 2.5 mg/l, Selenastrum capricornutum
	CE ₅₀ , 72 heures: 22 mg/l, Scenedesmus subspicatus
	OECD 201
	CE ₅₀ , 72 heure: 2.8 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Toxicité aiguë - microorganismes	EC20, 30 minutes: > 1000 mg/l, Boues activées
	CE ₅₀ , 3 hours >: 1000 mg/l, Boues activées
	OECD 209
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 0.85 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Informations écologiques sur les composants

2-MÉTHYL-2,4-PENTANEDIOL

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- 81%: 28 jours

2-AMINOÉTHANOL

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
-------------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

2-MÉTHYL-2,4-PENTANEDIOL

Potentiel de bioaccumulation	Le produit n'est pas bioaccumulable.
Coefficient de partage	log Kow: < 1

2-AMINOÉTHANOL

BONDERITE C AD T 60

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Kow: -1.91 OECD 107

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Miscible à l'eau.

Informations écologiques sur les composants**2-MÉTHYL-2,4-PENTANEDIOL**

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

2-AMINOÉTHANOL

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui ont un potentiel de formation photochimique d'ozone.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**2-MÉTHYL-2,4-PENTANEDIOL**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

2-AMINOÉTHANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants**2-MÉTHYL-2,4-PENTANEDIOL**

Autres effets néfastes Aucune information requise.

2-AMINOÉTHANOL

Autres effets néfastes Aucune information requise.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

BONDERITE C AD T 60

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

BONDERITE C AD T 60

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

07/10/2021

Numéro de version

1.001

Remplace la date

15/11/2018

Numéro de FDS

56332

BONDERITE C AD T 60

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	K Winter

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.